Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_071-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_071

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Tableau des effectifs - Création de 2 postes suite à l'ajustement de l'organisation des services

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_071-DE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'agglomération de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'ajustement des services présenté au Comité Technique du 3 avril 2018 visant l'adaptation de l'organigramme aux objectifs de mandature, trois Pôles ont été organisés :

- Pôle Développement Économique, Aménagement et Patrimoine,
- Pôle Environnement, Mobilités Durables et Stratégies de territoire,
- Pôle Ressources et Cohésion Territoriale.

Afin de mener cette réorganisation de manière vertueuse, un jeu de mobilités internes pourrait permettre de pourvoir les postes vacants. Ces postes ont fait l'objet d'une déclaration de vacances de postes auprès du Centre de Gestion du Var.

Ainsi, il est proposé de créer, au tableau des effectifs, deux postes permanents à temps complet :

- Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Développement Économique, Aménagement et Patrimoine, emploi fonctionnel, dont le grade correspondant est ingénieur principal, catégorie A, filière technique.
 Ce poste serait pourvu par l'actuel Directeur de l'Aménagement Économique et Urbain, détaché sur l'emploi fonctionnel susvisé pour une durée de 5 ans, renouvelable par périodes n'excédant pas cette durée initiale.

- Directeur des Affaires Culturelles rattaché au Pôle Ressources et Cohésion Territoriale, dont le grade afférent est attaché hors classe, catégorie A, filière administrative.
 Il est proposé de transformer le poste de l'actuel Directeur de cabinet dont le contrat arrive à échéance en 2020, en poste de directeur de catégorie A, filière administrative.
 Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

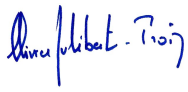
 Les rémunérations et les déroulements de carrières de ces agents correspondront au cadre d'emplois concerné.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Administration générale et Communication réunie le 22 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser la création et transformation des postes ci-dessus visés.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.